

212C1198
FR0000036725-OP031-RO18

18 septembre 2012

- Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

COMPAGNIE IMMOBILIERE BETELGEUSE C.I.B.

(Euronext Paris)

- 1 - Le 18 septembre 2012, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit luxembourgeois Orion Immobilien Christine S.à r.l.¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société C.I.B. - COMPAGNIE IMMOBILIERE BETELGEUSE (ci-après « CIB »), en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général.

La société Orion Immobilien Christine S.à r.l. détient à ce jour 2 146 371 actions CIB représentant autant de droits de vote, soit 98,11% du capital et 98,08% des droits de vote de cette société², et s'engage irrévocablement à acquérir au prix de **7 € par action** la totalité des actions CIB non détenues par elle, soit 41 315 actions représentant 42 066 droits de vote, soit 1,89% du capital et 1,92% des droits de vote de cette société.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par M. Maurice Nussenbaum, a été mandaté comme expert indépendant par la société CIB en application de l'article 261-1 II du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société CIB a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

- 2 - La suspension de la cotation des actions CIB est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Contrôlée indirectement par le fonds Orion European Real Estate Fund II CV, conseillé par la société Orion Capital Managers, LLP.

² Sur la base d'un capital composé de 2 187 686 actions représentant 2 188 437 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.